

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 28/06/2018

Reçu en préfecture le 28/06/2018

Affiché le **30 JUIN 2018**

ID : 084-200040681-20180622-42\_2018-AU

R

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2018-42 : Espace Germain Aubert – entrée sud Cité du Végétal \_ démolition et évacuation des ouvrages béton des anciennes installations gaz

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT comme nécessaire de démolir et évacuer les ouvrages béton des anciennes installations gaz, sis ancienne route de Grillon, entrée Sud de l'Espace Germain Aubert, Cité du Végétal,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

### DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise RODARI, sise 185 rue Docteur André Dion – ZA les Laurons - 26110 Nyons, pour la démolition et évacuation des ouvrages béton des anciennes installations gaz situés ancienne route de Grillon, entrée Sud de l'Espace Germain Aubert, Cité du Végétal, étant précisé que l'offre retenue s'établit à 3 600 euros HT, soit 4 320 euros TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 22 juin 2018

Le Président,

Patrick ADRIEN

